



Le métropolite Théodose de Tcherkassk et de Kanev : « La communauté internationale commence à prendre la défense de notre Église »



Pour rappel, le 19 décembre 2023, un groupe de hiérarques et d'ecclésiastiques de différentes Églises orthodoxes locales, de même que de plusieurs représentants d'organisations de défense des droits de l'homme ayant le statut consultatif à l'ONU, a signé une convention pour la création d'une association de défense des droits de l'homme, « L'Église contre la xénophobie et la discrimination religieuse ». L'annonce de cet événement marquant pour l'agenda mondial religieux et humaniste a été faite par le club suisse de la presse. Le correspondant du portail « Pravoslavnaïa jizn' » (Vie orthodoxe) s'est entretenu avec l'initiateur et co-président de cette association, le métropolite Théodose (Snegirev) de Tcherkassk et de Kanev.

– Monseigneur, avec d'autres hiérarques des Églises orthodoxes locales, vous êtes à l'origine de la création de l'association « L'Église contre la xénophobie et la discrimination religieuse ». Cette association a été fondée dans l'objectif de défendre les droits des fidèles orthodoxes en Ukraine. Mais les fidèles ne sont pas confrontés à des difficultés qu'en

Ukraine. Quelles seront les activités de cette nouvelle structure de défense des droits de l'homme ? Quel est son objectif principal ?

– Le besoin d'une défense juridique des intérêts des orthodoxes au niveau international se fait sentir depuis longtemps, car il existe dans le monde des structures qui font depuis des décennies la promotion d'un agenda anti-chrétien. Il s'agit notamment du « droit à l'avortement », des « droits des communautés LGBT », du « droit à l'euthanasie », etc. En réalité, ces mouvements ne défendent pas les droits des défenseurs de ces idées, mais imposent agressivement cet agenda à tous. Sous prétexte de « défense des droits » de ces communautés, nous sommes confrontés à une guerre déclarée contre les valeurs chrétiennes et, plus généralement, contre les valeurs traditionnelles qui sont celles de personnes saines. Dans certains pays, cette agression conduit à introduire différents interdits et à restreindre la liberté d'expression des sentiments religieux et de la profession de foi des chrétiens. Cela se produit sous nos yeux ces dernières décennies. Et plus l'on va, plus cette tendance prend des formes violentes et irréconciliables.

En même temps que ces problèmes, nous sommes confrontés à la conduite inadmissible, du point de vue des droits de l'homme, des groupes politiques d'un certain nombre de pays, qui utilisent leur autorité pour s'ingérer dans la sphère religieuse. Il y a eu l'exemple du Monténégro, où les politiciens qui s'en sont pris à l'Église ont finalement perdu le pouvoir. Actuellement, malheureusement, un processus semblable a été enclenché en Ukraine. C'est pourquoi il est absolument nécessaire que les droits et les intérêts des croyants soient défendus au niveau international, dans différents pays et dans différents domaines.

– Le communiqué de presse de l'association mentionne que des organisations non gouvernementales ayant un statut consultatif à l'ONU ont participé à la fondation de cette structure de défense des droits de l'homme. Quel est le champ d'action de ces organisations ?

– Des organisations de défense des droits de l'homme professionnelles ont déjà rejoint notre association, ainsi que des avocats spécialisés dans le droit international et les droits de l'homme, et des agences d'information et de promotion, ce qui permettra à l'association de travailler dans le cadre de tous les espaces internationaux : l'ONU, le Parlement européen, le Conseil de l'Europe, la Commission et les comités de l'Union européenne. En même temps, notre association prévoit de travailler aussi bien sur le plan juridique, c'est-à-dire de porter plainte devant des instances internationales, que d'entretenir des contacts personnels avec les fonctionnaires juridiquement capables d'influencer les processus sociaux.

Nous avons conscience de l'importance des médias et notre première mesure publique a été

d'organiser le mode d'information des médias étrangers sur les problèmes des fidèles orthodoxes en Ukraine. Nous y travaillons notamment par l'intermédiaire du club suisse de la presse de Genève, ainsi que par d'autres canaux. Par exemple, plusieurs participants de notre association sont inscrits au registre des lobbystes de l'Union européenne, le Registre de la transparence, et ont l'expérience nécessaire du travail international à l'intérieur du Parlement européen. Grâce à nos membres aux États-Unis, nous prévoyons d'interagir avec les sénateurs et les membres du Congrès des États-Unis, de prendre contact avec les départements du gouvernement américain responsables des questions religieuses et des droits de l'homme, ainsi qu'avec les structures installées à l'État-major de l'ONU à New York.

– Monseigneur, les paroisses et les monastères peuvent-ils se servir du programme de l'association internationale « L'Église contre la xénophobie et la discrimination religieuse » pour défendre leurs droits et leurs libertés religieuses ? Un simple prêtre ou un laïc peuvent-ils en devenir membres ? Ou bien faut-il pour cela disposer d'un certain statut juridique ?

– L'association prévoit la participation aussi bien de fidèles – laïcs, clercs, évêques – que de professionnels de différentes sphères. Cela peut être des avocats, des journalistes, des scientifiques désireux de défendre leur foi et d'aider les victimes d'injustice et d'arbitraire dans différents pays. Nos portes sont ouvertes aux personnes de bonne volonté partageant des valeurs traditionnelles, à ceux qui ont conscience du péril que représente ce qui arrive aujourd'hui à la liberté de conscience en Ukraine et le nuage antichrétien qui s'avance dans le monde.

La participation à l'association se fera à plusieurs niveaux. Quelques hiérarques étrangers connus doivent prochainement rejoindre le conseil de coordination de l'association « L'Église contre la xénophobie et la discrimination religieuse ». Mais, en dehors du conseil de coordination, il existera d'autres formes de participation à l'association, notamment pour le clergé. A la différence des blocs de travail juridique et diplomatique internationaux, qui fonctionnent déjà efficacement, nous sommes encore en train d'élaborer les formes de travail impliquant un spectre plus large de participants. Nous ne pouvons pas encore tout dire. Mais nous prions et nous espérons que le Seigneur, par Son aide et Sa bénédiction, nous conduira dans cette voie pour le bien de Ses enfants.

– Y a-t-il déjà eu des réactions au programme et aux objectifs de la nouvelle association ? Ou est-il trop tôt pour en parler ? Quelle influence son travail pourra-t-il avoir sur la situation de l'EOU ?

– Il faut dire que notre association travaille depuis déjà assez longtemps à la défense des droits des fidèles. La signature de la convention le 19 décembre est un événement marquant, définissant son statut et donnant publicité à son travail. Par exemple, nous avons coordonné notre action avec celle du

bureau juridique internationale « Amsterdam and partners », et les relations de l'organisation de défense des droits de l'homme Public Advocacy, qui fait partie de notre association et travaille depuis des années sur les problèmes de l'Église orthodoxe ukrainienne, nous ont permis d'établir une coopération efficace avec le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, la Direction du Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme, ainsi qu'avec des comités qui peuvent prendre des décisions juridiques sur les litiges mettant en cause les États ayant violé les droits de l'homme.

Remarquons que le travail intensif effectué pendant l'année 2023 a permis d'imposer les problèmes des fidèles de l'Église orthodoxe ukrainienne comme un point à part de l'agenda international. De nombreuses publications sont parues dans la presse étrangère, on a parlé des violations des droits des fidèles à l'ONU, il y a eu une discussion publique dans l'espace médiatique et politique des États-Unis. Cela veut dire que nous avons déjà atteint un résultat sensible.

En même temps, on ne peut pas ne pas remarquer que les violations des droits des fidèles de l'Église orthodoxe ukrainienne – saisies d'églises, tentatives d'adoption d'une loi interdisant l'Église orthodoxe ukrainienne, décisions des organes du pouvoir local sur la confiscation de terrains, poursuites contre les hiérarques de l'Église orthodoxe ukrainienne – sont âprement critiquées au niveau international, les médias en ont parlé, elles sont utilisées comme argument dans la lutte politique à l'étranger. Les dirigeants de notre pays auraient donc intérêt à écarter le sujet de l'Église orthodoxe ukrainienne du débat politique et à se concentrer sur des questions d'une plus grande actualité pour l'Ukraine. Et nous ne perdons pas l'espoir que le pouvoir changera d'attitude envers l'Église orthodoxe ukrainienne et trouvera la force de mettre fin à l'arbitraire et aux actes illégaux à l'égard des croyants de notre confession.

Néanmoins, malgré tous les défis, malgré les difficultés, nous continuerons notre travail, nous inviterons de nouveaux participants, y compris en abordant également les problèmes des violations des droits des fidèles de différents pays. Nous convierons à y participer aussi bien les Églises locales que les représentants du monde juridique, du monde des médias, des scientifiques, des enseignants, des personnalités de différents pays intéressés à la résolution des problèmes de leurs concitoyens.

– Monseigneur, les fidèles d'Ukraine, et pas seulement d'Ukraine, ont récemment eu la joie d'apprendre la dernière décision du tribunal de Tcherkassk : votre peine a été commuée d'assignation à résidence 24/24 en assignation à résidence pour la nuit. Vous pouvez de nouveau célébrer en public et diriger votre diocèse pendant la journée. Cela ne témoigne-t-il pas de tendances positives pour les procès à l'encontre de clercs de l'EOU ?

– Il est sans doute encore trop tôt pour parler de tendances. Pour parler de tendance, il faudrait plusieurs faits identiques, il faudrait une dynamique positive dans d'autres procès. Ce n'est pas encore

le cas. Je pense qu'on ne peut actuellement parler que du courage et de l'honnêteté d'un juge concret, ayant pris une décision juste dans le cadre de la loi et de ses pleins-pouvoirs. Pourquoi honnêteté ? Parce que nous vivons actuellement tous – aussi bien les juges que les « accusés » – dans une atmosphère de pression informationnelle sans précédent. Des pressions contre le bon sens. Nous vivons dans une ambiance telle que le simple fait de ne pas être agressif envers ceux qui pensent autrement, d'autant plus envers des représentants de l'Église orthodoxe russe, est condamnable. Ce n'est pas normal, bien entendu, ni du point de constitutionnel, ni du point de vue moral, mais c'est la réalité. Rester honnête homme dans cette ambiance n'est pas facile du tout.

– Le carême de Noël s'achève, l'année 2024 est déjà entamée, la fête de la Nativité du Christ approche. Qu'attendez-vous de la nouvelle année et que souhaiteriez-vous à nos lecteurs et à tous les fidèles de l'Église ukrainienne en ces jours saints ?

– J'attends et je souhaite à tous les lecteurs du portail « Pravoslavnaïa jizn' » et à tous les fidèles ce grand don de Dieu qu'est la fin de la guerre. Je souhaite aussi que la fin de la guerre n'apporte pas impasse et affliction, ni une haine inguérissable, mais l'espérance en la paix inébranlable de Dieu et en l'aube de son amour qui pardonne tout. Que la prière de ceux qui ont vécu la guerre soit calme, lumineuse et reconnaissante. Que ce soit une prière étrangère à toutes ténèbres, à toute impureté et à toute inimitié. Qu'elle soit empreinte de confiance en l'amour de Dieu, de tranquillité cordiale, de reconnaissance à Dieu. Seulement alors les centaines d'innocents morts pendant cette guerre trouveront le repos éternel. Seulement dans ce cas nous pourrons, repartant à zéro, commencer à vivre sous un ciel paisible de façon à ce que les horreurs de la guerre ne se répètent pas dans notre vie.

Propos recueillis par le diacre Sergueï Guérouk